

Mairie
de
SAILLANS
26340

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaire
DU MARDI 26 janvier 2016 à 19h
Mairie de Saillans

Date de convocation : 12 janvier 2016
Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8
Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 10
Nombre de votants : 6

PRÉSENTS :

Cédric FERMOND (Tit) Commune d'Aubenasson
Vincent BEILLARD (Tit) Commune de Saillans
Christine SEUX (Tit) Commune de Saillans
Agnès HATTON (Sup) Commune de Saillans
Isabelle RAFFNER (Sup) Commune de Saillans
Frédéric TEYSSOT (Tit) Commune de Chastel-Arnaud
Joëlle MIGHELI (Tit) Commune de La Chaudière
Jean-François LEMERY(Sup) Commune de La Chaudière
Thierry JAVELAS (Tit) Commune de St Sauveur en Diois
Sylvie ROUX (Sup) Commune de St Sauveur en Diois

ABSENTS :

Marie-Christine DARFEUILLE (Tit) Commune d'Espenel
Marie-Hélène PEALEZ-BACHELIER (Tit) Commune de Véronne

Secrétaire de séance : Isabelle RAFFNER.

Ordre du jour

- 1/ Constitution du bureau du syndicat (cf statuts du SIVU article 8) : élection des membres du bureau un président et des vice-présidents.
- 2/ Étendue des compétences du Président
- 3/ Validation du règlement Intérieur en Pièce jointe
- 4/ Validation du Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.)
- 5/ Validation des conventions avec les associations et les bénévoles participant au Temps d'Activités Péri-éducatifs dans le cadre du SIVU
- 6/ Ouverture d'un poste de direction du SIVU
- 7/ Questions diverses/ Informations

Ce jour, *Mme DENNETIERE*, Trésorière Principale, a proposé ses compétences pour l'aide à la formalisation d'un budget primitif en préambule à notre réunion.

Monsieur Jean-François LEMERY, le plus âgé des membres prend la présidence et ouvre la séance à 19h15.

1/ Constitution du bureau du syndicat (cf statuts du SIVU article 8) : élection des membres du bureau un président et des vice-présidents.

Monsieur Jean-François LEMERY est assesseur.

Rappel des conditions du vote : vote à bulletin secret, ne vote que les titulaires, un vote par commune et 2 pour Saillans

Élection du président

Se présente : *Frédéric TEYSSOT* et *Christine SEUX*

PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

pour *Frédéric TEYSSOT* : 3

pour *Christine SEUX* : 3

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

pour *Frédéric TEYSSOT* : 3

pour *Christine SEUX* : 3

M. Frédéric TEYSSOT retire sa candidature pour le poste de président.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

pour *Christine SEUX* : 5

Mme Christine SEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente.

Élection des vice-présidents

Les statuts ne spécifiant pas de nombre,

Se présente : *Frédéric TEYSSOT*, *Vincent BEILLARD*, *Thierry JAVELAS*

PREMIER TOUR DE SCRUTIN Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6

pour *Frédéric TEYSSOT* : 5

pour *Vincent BEILLARD* : 6

pour *Thierry JAVELAS* : 6

Messieurs *Frédéric TEYSSOT*, *Vincent BEILLARD* et *Thierry JAVELAS* ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés tous les trois vice-présidents.

M. Frédéric TEYSSOT se présente comme vice-président aux finances, il est élu à la

majorité absolue.

2/ Étendue des compétences du Président

après lecture des statuts du SIVU, article 9 et sur les recommandations de *Mme DENNETIERE*, Trésorière Principale est ajouté « Le Président est autorisé à créer une régie, à engager des dépenses dans l'attente du vote du budget prévisionnel prévu au prochain Conseil Syndical »

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés avec 6 voix pour

- « Le Président est autorisé à créer une régie, à engager des dépenses dans l'attente du vote du budget prévisionnel prévu au prochain Conseil Syndical »

3/ Validation du règlement Intérieur

Celui-ci a été travaillé en amont avec les communes de Chastel Arnaud, La Chaudière, St Sauveur et Saillans .

Cédric FERMOND propose que le point 11 concernant le montant de l'adhésion au SIVU prévu à 150€ soit plus équitable et donc baissé compte tenu de sa petite commune. Après discussion, *Christine SEUX* propose une adhésion à 100€ pour l'ensemble des communes adhérentes.

Agnès HATTON demande qu'à terme le SIVU ait sa propre adresse mail.

Le règlement intérieur pour 2016-2017 devra prévoir un débat sur la tarification aux parents tenant compte du quotient familial et le tarif pour les communes non-adhérentes au SIVU.

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité le règlement intérieur avec une adhésion à 100€ afin de permettre la continuité du service.

4/ Validation du Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.)

Depuis avril 2014, les citoyens ont travaillé sur des valeurs communes concernant la place de l'enfant dans les activités péri éducatives puis le périscolaire. Une charte a été écrite et elle est le socle partagé par tous. Le PEDT Projet éducatif territorial reprends les valeurs communes et un document indispensable pour recevoir les aides de l'état et de la DDCS.

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité le Projet Éducatif Territorial afin de permettre la continuité du service.

5/ Validation des conventions avec les associations et les bénévoles participant au Temps d'Activités Péri-éducatifs dans le cadre du SIVU

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité les conventions afin de permettre la continuité du service.

6/ Ouverture d'un poste de direction du SIVU

sachant qu'actuellement, nous avons une coordinatrice *Mathilde BERTHOUD* (titulaire d'un BPJEPS tout public), qui a repris dans l'urgence le poste d'*Edwige VALLEE* au 1er septembre 2015. Le SIVU en tant qu'entité publique doit permettre l'ouverture des candidatures à un poste de direction avec des compétences élargies (cf fiche de poste

travaillée par un groupe d'élus).

Frédéric TEYSSOT demande s'il est nécessaire d'ouvrir les candidatures et demande le tableau des effectifs.

Étant donné que ce poste est une création, il devient nécessaire de faire paraître une annonce officielle. Le tableau des effectifs sera présenté ultérieurement.

Après discussion, la fiche de poste est réintitulée « Responsable de service » et d'insérer la mission de développement aux activités.

Frédéric TEYSSOT demande si l'affichage du statut du poste (cadre A, B,...) est nécessaire, Agnès HATTON répond, qu'il ne serait pas obligatoire.

Le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité l'ouverture d'un poste de « Responsable de service » afin de permettre la continuité du service.

7/ Questions diverses/ Informations

A prévoir lors des prochains Conseils : budget prévisionnel avec la présence de technicien de la CCCPS (si possible), tableau des effectifs et transfert du personnel, conventionnement CCCPS, conventionnement mairie et SIVU pour les ATSEM dans le cadre des TAP, projet de formation des agents...

Une rencontre est d'ores et déjà prévue avec la CAF et prochainement la DDCS avec lesquelles nous sommes en contact réguliers.

Prochain Conseil Syndical le mardi 9 février à 18h30.

La séance est close à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,

Isabelle RAFFNER

